Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-21_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

21_03_2026 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME N°218 –RENOVATION EGLISE SAINT LEONARD– MODIFICATION

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances, informe le conseil qu'une modification de l'autorisation de programme N° 218 « Travaux de rénovation de l'Eglise St Léonard » créée le 27 mars 2025 dans le cadre du vote du budget primitif principal et modifiée comme suit lors du conseil de décembre 2025 est nécessaire.

Rappel de l'AP/CP :

ANNEES AUTORISATION DE PROGRAMME N° 218 – RENOVATION EGLISE SAINT LEONARD –AUTORISATION DE PROGRAMME DEC 2025	CP BP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL Autorisation programme
Répartition crédits paiements	24 500,00 €	54 090,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	35 835,00 €	**789 925,00 €**

Ajustement pour tenir compte des ajustements du calendrier, des réalisations et des estimations réalisées :

ANNEES AUTORISATION DE PROGRAMME N° 217 –ATRAVAUX RENOVATION EGLISE SAINT LEONARD –AUTORISATION DE PROGRAMME	CA 2024	CP 2025	CP 2026 BP	CP 2027 BP	CP 2028 BP	TOTAL Autorisation programme
Répartition crédits paiements	0,00 €	32 078,50 €	300 000,00 €	350 000,00 €	107 846,50 €	**789 925,00 €**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-21_03_2026-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VOTER la nouvelle répartition des crédits de paiements telle que présentée ci-dessus.**

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

